



Convocation à entretien préalable

Par **elodie83**, le **29/03/2010 à 13:25**

Bonjour tout le monde !

Alors voila en ce moment rien ne vas plus dans mon boulot pour pas grand choses et cela prend une ampleur énorme !!

Je vous explique :

Je suis vendeuse en Boulangerie depuis début Juin 2009 dans le Sud. J'étais embauchée pour un contrat saisonnier et en novembre, je suis passée en CDI.

Le 12 mars 2010, je me suis disputée avec ma collègue car elle ne fait pas grand choses au boulot. en faite elle ne s'occupe que de la vente et néglige toutes les autres taches (ménage, préparations pour nos sandwiches etc)

elle passe son temps au téléphone ou a envoyer des textos, elle arrive très souvent en retard et pars même a l'avance me laissant toute seule sur le service du midi ! du coup j'ai 3 fois plus de boulot a faire et j'en viens même a faire des heures sup qui ne me sont jamais rémunérés. On est 3 vendeuses pour le moment 2 a 35h (ma collègue avec qui rien ne vas plus et moi) et une vendeuse a 21h. pour revenir en arrière, je me suis déjà disputée avec elle pour la même chose au mois de novembre 2009 donc mon patron est au courant de tout ça depuis longtemps mais ne fais rien pour que ça change.

suite à ca, mon patron a commencé a me faire la guerre, il m'a demandé de démissionner, je n'ai pas voulu, il me fessais pleins de reproches au niveau de mon boulot alors que ce n'était jamais arrivé avant!

j'ai craqué et me suis mise en arrêt maladie.

Depuis il m'a envoyé un avertissement en disant que j'avais eu des griefs purement personnels avec ma collègue devant la clientèle et mes collègues et que je l'ai insultée! la seule chose qui est vrai c'est que je l'ai insultée de conne! ça ne s'est pas passé devant la clientèle et c'est purement professionnel !!!! mon patron a rajouté que je l'ai insulté lui a son arrivé !! je ne me suis jamais permise un tel comportement envers lui !!

Deux jours plus tard, j'ai reçu la convocation à entretien préalable au licenciement !!

Je me suis tjrs investie pleinement dans mon travail, j'ai tout fait pour que tout se passe bien et je ne comprend pas pourquoi mon patron devient comme ça du jour au lendemain ???!

Si quelqu'un peut me dire ce que je devrais faire car ce n'est pas normal de se retourner sur moi de telle sorte

Merci de votre aide

Par **Legavoxe**, le **29/03/2010 à 18:05**

Pour ceux qui souhaitent contester leur licenciement, je vous invite à prendre contact avec le cabinet d'avocats JWS (01 43 02 19 95).

Ce cabinet m'a défendu et j'ai obtenu plus de 60.000 € de dommages et intérêts.